

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 17 février 2026

La douane française participe au démantèlement en Catalogne de la plus grande usine de contrefaçons de parfums jamais découverte en Europe



Amélie de Montchalin, ministre de l'Action et des Comptes publics, félicite la douane française et plus particulièrement la brigade de Montpellier ainsi que la DNRED et le réseau international douanier pour leur rôle crucial dans le démantèlement d'une « méga-usine » de contrefaçons de parfums d'Europe, située en Espagne. Cette enquête hors norme a permis la saisie de plus d'1,2 million de parfums de contrefaçons ainsi que du matériel permettant la fabrication, l'assemblage et le conditionnement de parfums, pour une valeur estimée à plus de 94 millions d'euros. Sept personnes ont été arrêtées et 11 autres ont été mises en examen.

L'affaire débute à la mi-octobre 2025, lorsque des agents de la brigade de Montpellier découvrent dans un camion près de 3000 parfums contrefaits de grandes marques de luxe dissimulés dans des cartons. Les premières investigations permettent d'identifier un point de chargement à Gérone, en Espagne. L'information est alors relayée aux autorités espagnoles grâce au réseau international douanier français, et notamment à ceux ayant la compétence sur la Péninsule Ibérique.

Par la suite, les échanges d'informations entre la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le service de surveillance douanière de l'AEAT de Catalogne mettent au jour l'existence d'une organisation criminelle structurée, spécialisée dans la fabrication industrielle et dans l'exportation massive de parfums contrefaits vers la France et plusieurs pays européens.

Le 27 janvier dernier, deux véhicules utilitaires chargés en Espagne sont interceptés par la brigade des douanes du Perthus. A l'ouverture des chargements, les agents découvrent 6955 flacons de parfums de contrefaçons et procèdent à leur saisie. Cette opération confirme l'ampleur du trafic et déclenche la phase opérationnelle en Espagne.

Le 29 janvier, les services douaniers espagnols découvrent dans la région de La Selva une immense usine clandestine de production de parfums contrefaits, constituée de trois entrepôts et équipés de sept lignes de production ainsi que de tout le nécessaire permettant l'assemblage et le conditionnement de parfums de contrefaçons. Les agents découvrent également 850 000 parfums et des matières premières permettant de fabriquer 150 000 litres de parfums, pour une capacité de production totale estimée à 4 millions de flacons.

D'autres contrôles sont menés de manière concomitante dans plusieurs endroits en Espagne par les autorités locales, notamment dans un autre entrepôt situé à Arbúcies où près de 350 000 parfums supplémentaires sont découverts.

Au total, 1, 21 millions de parfums sont saisis, ainsi que du matériel permettant la fabrication, l'assemblage et le conditionnement de parfums pour une valeur estimée à près de 95 millions d'euros. Sept personnes sont arrêtées, et onze autres dont l'objet de poursuites. L'enquête judiciaire, menée par les autorités espagnoles, est en cours.

Cette opération d'une ampleur historique illustre la dimension désormais industrielle et transnationale des réseaux de contrefaçon de parfums, qui ciblent prioritairement le marché européen et en particulier celui de la France.

La lutte contre la contrefaçon de parfums constitue une priorité pour la douane française. En novembre 2025, elle a conduit l'opération nationale « FRAGRANCE », mobilisant plus de 1 500 agents sur l'ensemble du territoire. En une semaine, plus de 82 000 parfums contrefaits ont été retirés du marché, aux côtés de milliers d'autres articles illicites, révélant ainsi l'ampleur et la structuration croissante de ces trafics.

Ces produits, fabriqués sans contrôle sanitaire et en violation des droits de propriété intellectuelle, représentent un triple danger : économique, pour les entreprises et l'innovation ; fiscal, par l'alimentation de circuits criminels ; et enfin sanitaire, en raison de substances non contrôlées.

Amélie de Montchalin a déclaré ; « je salue le professionnalisme et la détermination sans faille des douaniers français, dont l'action a été plus que déterminante pour neutraliser une organisation criminelle d'une ampleur exceptionnelle en Europe. Cette opération illustre également toute la force de notre réseau douanier international qui a assuré une coordination étroite et efficace entre les services douaniers français et espagnols, permettant le succès de cette action conjointe. Leur engagement est essentiel dans la lutte contre les trafics transfrontaliers. Je réaffirme la mobilisation totale de l'Etat pour lutter contre la contrefaçon et protéger les consommateurs, les entreprises françaises et européenne ainsi que l'intégrité du marché intérieur ».

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [Album photos](#)
- [Rush à télécharger : https://we.tl/t-Nn8eeEaQRP](https://we.tl/t-Nn8eeEaQRP)
- [Communiqué de presse des autorités espagnoles : https://sede.agenciatributaria.gob.es/static_files/Sede/Actualidad/Notas_prensa/2026/NP_operacion_Fragile.pdf](https://sede.agenciatributaria.gob.es/static_files/Sede/Actualidad/Notas_prensa/2026/NP_operacion_Fragile.pdf)
- [Visuels : https://we.tl/t-1Tolxgerb0](https://we.tl/t-1Tolxgerb0)

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : Dirección Adjunta de Vigilancia Aduanera (DAVA)

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr